

J'ai peine à croire que la simple curiosité au sujet d'une question fondamentale humaine soit pour les jeunes une invitation au suicide.

Vous aurez peut-être peine à le croire, Monsieur Juneau, mais permettez-moi de vous communiquer l'avis, rendu par écrit, de deux médecins spécialistes en la matière. Le premier, le Dr Huessman, écrit ce qui suit:

Il est évident que les suicides qui font l'objet d'une publicité tapageuse renforcent la propension au suicide chez d'autres personnes.

● (1415)

Un autre médecin, le Dr Marshall, écrit ce qui suit:

A titre de médecin, je suis d'avis que le contenu de *What It's Like to be Dead* pourrait inciter un adolescent dégoûté de la vie à mettre à exécution ses obsessions suicidaires.

M. Juneau, vous avez fait preuve de désinvolture en ne demandant pas l'avis de professionnels. Vous devez maintenant au public canadien d'exiger que cette chanson soit bannie de nos ondes.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION

#### LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA NOMINATION D'UN ENQUÊTEUR

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a longtemps qu'il fait partie de la Chambre, et il sait qu'il est préférable de laisser les questions traitant de la responsabilité ministérielle entre les mains du Parlement. Or, le premier ministre a l'air de dire qu'il va nommer quelqu'un de l'extérieur pour enquêter sur la conduite de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale.

A quoi bon annoncer une telle enquête externe, et selon lui impartiale, si le premier ministre déclare en même temps qu'il est parfaitement convaincu que l'ancien ministre sera blanchi? Le vice-premier ministre ne convient-il pas avec moi que cette déclaration du premier ministre sape d'emblée toute confiance des Canadiens dans une telle enquête extérieure?

**L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant):** Monsieur le Président, le très honorable représentant ne devrait pas être étonné de nous voir innover.

**M. Broadbent:** Absolument.

**M. Nielsen:** C'est parfaitement clair depuis le 9 septembre dernier, où a été déposé tout l'ensemble des documents concernant le code d'éthique, et où les députés et sénateurs ont reçu une lettre ouverte signée du premier ministre et leur expliquant qu'il pourrait à l'occasion s'avérer nécessaire de nommer une personne impartiale pour enquêter sur les faits. Je ne vous

### Questions orales

apprend pas l'existence de cette nouvelle proposition. Le représentant a eu tout le temps voulu pour en discuter depuis septembre dernier, et je lui fais remarquer que vu les circonstances, c'est la meilleure voie à suivre pour notre institution.

[Français]

#### ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, le premier ministre a réaffirmé son opinion selon laquelle le ministre n'a rien fait de mal et qu'il pourra reprendre son fauteuil au Cabinet. Sur quels faits non publiés le premier ministre appuie-t-il cette opinion? Et s'il y a des faits nouveaux, pourquoi le premier ministre du Canada ne les révèle-t-il pas pour que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent les connaître?

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant):** C'est précisément pour cela, monsieur, que l'on veut charger une personne impartiale de l'enquête, comme cela a été expliqué en septembre dernier. Le représentant, ancien premier ministre et chef actuel de l'opposition, devrait être le premier à se rendre compte que c'est à cause du climat de passion et de sectarisme exacerbé qui entoure cette affaire que l'on est obligé de conclure que la seule façon impartiale d'agir est de recourir à ce processus prévu depuis septembre dernier.

#### LES FAITS CONNUS DU PREMIER MINISTRE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, si le premier ministre est d'avance convaincu que le député de York—Peel va être entièrement blanchi, pourquoi ne pas avoir communiqué les faits sur lesquels il se fonde à la Chambre des communes ou avoir permis au ministre, quand il l'était, de le faire? Quelles sont les informations pertinentes dont dispose le premier ministre, et qu'ignorent l'ensemble des Canadiens?

**L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant):** Monsieur, ce n'est pas moi qui préjuge du résultat, c'est le représentant, vu la nature de sa question.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est le premier ministre qui préjuge du résultat.

**M. Nielsen:** Le représentant a la responsabilité en tant que chef de son parti de veiller à ce que les députés de son propre caucus respectent certaines normes de comportement à l'égard de notre institution et de ses comités.

**M. Gauthier:** Ne vous inquiétez pas, Erik, nous nous occupons de cela. Ce n'est pas la peine de nous dire ce que nous avons à faire. Occupez-vous de ce qui vous regarde.

**M. Andre:** Quand allez-vous commencer?

**M. le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre!